

Termes de référence pour l'appel d'offres

Référence : AO/PEG2024/EXPOSITION

Appel d'offres pour l'organisation d'une exposition artistique sur l'égalité de genre dans la région de l'Oriental (Maroc), le département de Kaolack (Sénégal) et la région de la Boucle du Mouhoun (Burkina Faso)

I – Contexte

1. Projet PEG

Dans le cadre du projet Promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation économique des femmes (Projet PEG) dans les régions de l'Oriental au Maroc, de Kaolack au Sénégal et de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso, financé par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) du Royaume de Belgique, l'ONG Echos Communication cherche à recruter un prestataire pour **l'organisation d'un concours de photographie et d'art visuel digital**, puis **une exposition digitale** ainsi que **trois expositions physiques au Maroc, Sénégal et Burkina Faso** de photographies et d'oeuvres visuelles digitales sur la thématique de la promotion de l'égalité de genre dans les Régions de l'Oriental au Maroc, de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso et le Département de Kaolack au Sénégal.

Le projet PEG vise à Promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation économique des femmes dans la Région de l'Oriental au Maroc, le Département de Kaolack au Sénégal et la Région de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso, dans une dynamique de coopération triangulaire sud/sud/nord, grâce au renforcement des compétences des OSC et des collectivités territoriales. En effet, l'autonomisation économique des femmes et leur participation à la vie économique est considérée, par le projet, comme la voie fondamentale pour que l'égalité s'établisse entre les deux sexes. Il est mené en partenariat entre l'ONG Echos Communication, CGLU Afrique, l'Agence de développement de l'Oriental et les Conseils des régions de l'Oriental, de la Boucle du Mouhoun et du département de Kaolack. Pour plus d'informations sur le Projet PEG : <https://projetpeg.org/>.

Un comité d'organisation composé des membres du comité technique du Projet PEG assurera la coordination des activités, la supervision du prestataire et la validation du travail du celui-ci pour la mise en œuvre des activités détaillées dans ce présent document. Ce comité nommera un-e commissaire d'exposition, et mettra en place un jury de sélection des lauréat-e-s du concours. Le prestataire travaillera en parfaite collaboration avec ce-tte commissaire d'exposition qui accompagnera et appuiera le prestataire dans ses missions.

2. Contextualisation de la démarche

« L'égalité entre les sexes n'est pas seulement un droit humain fondamental, c'est aussi un fondement nécessaire pour un monde pacifique, prospère et durable. Des progrès ont certes été réalisés au cours des dernières décennies, mais le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre l'égalité des sexes d'ici à 2030 ». **Objectifs du Développement Durable de l'ONU**

Comment l'art peut-il inciter les individus à réfléchir sur la question de l'égalité des genres ?

L'art peut encourager les gens à réfléchir autour de la question de l'égalité des genres de plusieurs manières :

Narration visuelle : Les œuvres d'art peuvent raconter des histoires visuelles puissantes qui mettent en lumière les réalités de l'inégalité des genres. Par exemple, une peinture ou une photographie peut illustrer les défis auxquels sont confrontés les femmes dans la société, ou représenter des scènes de résilience et d'autonomisation. Ces images saisissantes peuvent susciter une réflexion profonde sur les normes sociales et les structures de pouvoir qui perpétuent les inégalités de genre.

Remise en question des stéréotypes : L'art peut remettre en question les stéréotypes de genre en présentant des représentations alternatives et non conventionnelles des hommes et des femmes. Par exemple, des sculptures ou des performances artistiques peuvent défier les attentes traditionnelles en montrant des hommes et des femmes dans des rôles inhabituels ou en subvertissant les normes de beauté et de comportement attendues.

Expression émotionnelle : L'art offre un moyen puissant d'exprimer des émotions et des expériences personnelles. Les œuvres artistiques qui traitent de l'égalité des genres peuvent toucher les spectateurs sur un plan émotionnel, suscitant l'empathie et la compassion envers ceux qui sont marginalisés en raison de leur genre. Cette connexion émotionnelle peut inciter les gens à réfléchir à leurs propres attitudes et comportements, ainsi qu'à leur rôle dans la promotion de l'égalité des genres.

Provocation intellectuelle : Certaines formes d'art, comme l'art conceptuel ou l'art contemporain, peuvent défier les spectateurs à remettre en question leurs idées préconçues sur le genre et la société. Les installations artistiques, les performances et les œuvres expérimentales peuvent stimuler la pensée critique et inciter les gens à remettre en question les normes établies, les structures de pouvoir et les systèmes d'oppression liés au genre.

En combinant ces approches, l'art peut jouer un rôle important dans l'encouragement des gens à réfléchir autour de la question de l'égalité des genres, en leur fournissant des perspectives nouvelles et provocantes qui les incitent à remettre en question les normes sociales existantes et à envisager des alternatives plus équitables et inclusives.

II – Description de la prestation

La prestation porte sur l'organisation des activités suivantes :

1. L'élaboration et la mise en œuvre d'une **stratégie de communication**.
2. L'organisation d'un **concours d'artistes** dans les trois territoires d'intervention (la région de l'Oriental au Maroc, le département de Kaolack au Sénégal et la région de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso) sur les thématiques de l'égalité homme/femme, l'autonomisation des femmes et les masculinités co-responsables. Ce concours proposera deux catégories :

- La **photographie** ;
 - **L'art visuel digital** (Voir détails ci-dessous).
3. La gestion logistique de **cérémonies de remise des prix dans les 3 pays** pour les lauréats des deux catégories du concours;
 4. L'organisation d'une **exposition digitale** créée sur le site du projet (projetpeg.org) et la **diffusion des œuvres** sur les réseaux sociaux;
 5. La création d'une **exposition dans chacun des trois pays**;

Il est à noter que le prestataire sera recruté au Maroc et devra présenter une proposition convaincante pour mener à bien l'activité dans les meilleures conditions au Sénégal et au Burkina Faso, le prestataire doit avoir recours à un sous-traitant par pays qui sera chargé des volets de l'activité dans ces pays. Le règlement du concours et le déroulé général des activités doivent être les mêmes dans les trois pays. La proposition doit détailler la manière dont le prestataire entend mener l'intégralité des activités listées ci-dessus dans les trois territoires d'intervention. Les partenaires du comité d'organisation au Sénégal et au Burkina accompagneront et valideront avec le prestataire marocain le choix des sous-traitants, ou de la solution retenue.

III – Objectifs

Ces activités visent à sensibiliser sur l'importance de l'égalité de genre dans la société ainsi qu'à promouvoir la coopération internationale sur cette thématique. Le thème retenu pour le concours est "**Promouvoir l'égalité de genre dans nos communautés**". Il se déroulera sur une période de 4 mois, à partir de mai 2024. Le concours sera ouvert à tous. Les résident-e-s des régions concernées et les participant-e-s seront invité-e-s à soumettre leurs photographies ou productions visuelles **sous forme numérique**.

1. Objectif global

L'objectif général du projet est de **promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation économique des femmes** dans les régions de l'Oriental au Maroc, de Kaolack au Sénégal et de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso.

2. Objectifs spécifiques

- Promouvoir le dialogue culturel des citoyen-ne-s des trois régions cibles sur les thématiques du genre, à partir de productions culturelles réalisées par des artistes de ces territoires.
- Promouvoir l'art, la culture et les artistes, en particulier les jeunes et les femmes, des régions cibles à la fois localement, mais également dans une démarche de dialogue interculturel entre les trois pays (Maroc, Sénégal et Burkina Faso) ainsi qu'avec la Belgique.
- Renforcer la déconstruction des stéréotypes de genre au Maroc, Sénégal et Burkina Faso à partir de regards d'artistes locaux-ales, mais également la déconstruction de stéréotypes en Belgique sur le traitement des thématiques liées au genre dans différents pays d'Afrique.

- Renforcer la coopération Sud-Sud-Nord sur la thématique de la promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation économique des femmes.

IV – Obligations du prestataire

- Le prestataire devra proposer une démarche répondant aux objectifs des phases présentées ci-dessous. Le prestataire devra respecter scrupuleusement le planning détaillé de réalisation du commencement jusqu'à la réception définitive des livrables de la prestation. Un suivi régulier sur la base de ce planning sera assuré et contrôlé depuis le commencement pour veiller au bon déroulement des prestations et anticiper les contraintes éventuelles ;
- Le prestataire mettra en place un équipe spécifique et compétente dédiée à l'organisation des différentes étapes de cette prestation avec un partage clair des rôles, responsabilités et affectations aux tâches précises sur le chronogramme et le planning pour permettre au maître d'ouvrage d'assurer le suivi quotidien avec les responsables afin notamment d'intervenir à temps en cas de problème ;
- Le prestataire mobilisera les moyens matériels, techniques et logistiques appropriés pour la réalisation rigoureuse des prestations ;
- Le prestataire devra s'occuper de toutes les autorisations nécessaires à l'avancement des prestations auprès des autorités compétentes ;
- Dans la description de la démarche, le prestataire précisera le nombre de périodes de travail proposées pour atteindre les objectifs de la mission, en précisant la durée de ces périodes, les modalités de conduite des travaux ainsi que les outils proposés pour le suivi et le pilotage du projet ;
- La conception des prestations est à réaliser en français, ainsi qu'en arabe pour la partie dans la Région de l'Oriental au niveau des éléments de communication.

V – Phases de la prestation

Le prestataire est appelé à suivre les phases suivantes, en parfaite collaboration avec le comité d'organisation et le ou la commissaire d'exposition.

1. Phase d'élaboration de la stratégie de communication :

La phase d'élaboration de la stratégie de communication débute au démarrage de l'activité et se poursuit tout au long de la mise en œuvre du concours et des expositions. Chaque livrable de communication est produit par le prestataire et validé par le comité d'organisation.

Le prestataire est en charge de :

- Conception de la stratégie de communication : Le prestataire devra concevoir un visuel artistique à décliner sur tous les supports, symbolisant le thème du concours à intégrer dans la charte graphique de chaque événement et à penser en lien avec la charte graphique existante du projet PEG;
- Élaboration du plan de communication pour le concours et les expositions ;
- Définition des messages clés pour la promotion de l'égalité de genre ;
- Planification des activités de communication avant, pendant et après l'exposition ;

- Identification et création des canaux de communication à utiliser (médias sociaux, affichage, radio, etc.) ;
- Elaboration et la diffusion des postes promotionnels sur les réseaux sociaux (cf. annexe du présent appel d'offres) ;
- Conception, impression et/ou diffusion (le cas échéant) de supports de communication physiques et digitaux pour l'événement (affiches, flyers, invitations, banderoles, ...) ;
- Rédaction et envoi de communiqués de presse pour les médias locaux et régionaux en arabe et en français.
- Réalisation de 10 vidéos (cf. annexe du présent appel d'offres) ;
- Promotion des lauréats sur les réseaux sociaux (cf. annexe du présent appel d'offres) ;
- Diffusion des résultats du concours sur les réseaux sociaux ;
- Conception, rédaction et impression d'un catalogue d'exposition avec les œuvres des lauréat·e·s du concours et participant·e·s du photo-voices.

2. Phase d'organisation du concours :

Lors de la phase de concours, les artistes soumettent leurs œuvres sur la plateforme créée à cet effet. Les candidats des trois régions doivent envoyer leurs œuvres accompagnées d'une description et d'un titre. Leur soumission doit être conforme au cadrage thématique et de format décrit dans la section VII. Les lauréat·e·s seront sélectionné·e·s par le jury de sélection en fonction de la pertinence des œuvres soumises par rapport au thème du concours et de leur qualité artistique.

Le prestataire est en charge de :

- Mise en place d'un comité de jury (sous le choix du comité de pilotage) ;
- Création sur le site du projet PEG et diffusion du formulaire d'inscription et création de l'espace en ligne de réception des soumissions numériques ;
- Conception des conditions de participation au concours, notamment sur la propriété intellectuelle et l'usage des oeuvres, à valider par le comité d'organisation ;
- Gestion des inscriptions des participant·e·s ;
- Stockage (sans effectuer de tri) des soumissions numériques et envoi au jury de sélection ;
- Préparation des fichiers pour la sélection des gagnant·e·s ;
- Création des annonces des gagnant·e·s du concours, après validation du comité d'organisation ;
- Réalisation du PV de choix des gagnant·e·s sélectionné·e·s par le comité du jury, à valider par le comité d'organisation ;
- Secrétariat du comité d'organisation (rédaction des comptes-rendus, validés par le comité) ;
- Paiement des indemnités de participation des membres du jury.

3. Phase de gestion logistique de la cérémonie d'ouverture de l'exposition et remise des prix

Une cérémonie de remise des prix aux lauréat.e.s et de vernissage aura lieu dans chaque région où l'exposition est organisée. Les invité.e.s d'honneur, les membres des organisations partenaires et du jury, les photographes et les lauréat.e.s, sont convié.e.s à la cérémonie d'ouverture. La cérémonie commence par un discours d'ouverture, suivi d'une présentation des finalistes et de leurs œuvres par le comité de jury. La cérémonie inclut éventuellement des prestations artistiques, telles que des performances musicales ou des spectacles de danse. Le vernissage sera l'occasion de procéder à la remise des prix aux lauréat.e.s de chaque région.

Le prestataire est en charge de :

- Organisation logistique de la cérémonie (Envoi des invitations, projection, sonorisation, régie, éclairage, musique, ... cf. Annexe), le programme de l'évènement étant à valider par le comité d'organisation ;
- Assurer l'organisation et la coordination avec les prestataires techniques et artistiques, tels que les photographes, les musiciens ou les animateurs, selon le programme de l'évènement ;
- Aménagement des salles de cérémonies (cf. Annexe) ;
- Gestion des relations avec les médias et la presse avant, lors de l'évènement et après ;
- Contractualisation et coordination avec un groupe musical de chaque région ;
- Achat des trophées, des récompenses, conception et impression des certificats de participation, dont le format est validé par le comité d'organisation.

4. Phase d'organisation d'une exposition digitale

Suite à la finalisation du concours, une exposition digitale est créée sur le site du projet PEG et regroupant une sélection des œuvres soumises ainsi que les résultats de l'activité de photo-voices, une activité qui sera gérée par Echos Communication en parallèle et dont les résultats seront transmis aux prestataires pour concevoir l'exposition. Cette exposition digitale sera promue à travers la campagne de communication prévue lors de la phase 1.

Le prestataire est en charge de :

- Création d'une exposition digitale sur le site du projet PEG présentant une sélection des oeuvres du concours et les contributions des participant.e.s du photo-voices, après validation par le comité d'organisation. Ces œuvres devront être protégées par un watermark et par un mode empêchant leur téléchargement.

5. Phase d'organisation d'une exposition dans chacun des trois pays

Cette dernière phase consiste à organiser les expositions au Maroc, Sénégal et Burkina Faso. Suite à l'identification des lieux d'exposition et à la cérémonie d'ouverture de l'exposition (Phase 3), l'exposition sera ouverte au public durant une période à déterminer. La campagne de communication préalablement réalisée devra permettre de faire venir un maximum de visiteur.se.s.

Le prestataire est en charge de :

- Conception d'une exposition des meilleures oeuvres dans les trois régions, impression des oeuvres, à valider par le comité d'organisation ;
- Achat et installation du matériel d'exposition (matériel d'accroche ou de soutien des oeuvres, éclairage des oeuvres, cf. à l'annexe) ;
- Réservation ou obtention de partenariat pour mise à disposition de locaux pour héberger l'exposition, choix du lieu à valider par le comité d'organisation ;
- Gestion de la sécurité et de l'accueil du public, en coordination avec les services locaux compétents.

VI – Répartition des rôles et responsabilités

Le comité technique du Projet PEG se charge de la planification et suivi de l'activité et le comité de pilotage de sa validation. L'ONG Echos Communication est maître d'ouvrage et coordonne la bonne mise en œuvre de l'activité et la contractualisation de prestataires. Chaque partenaire apporte ses contributions de par ses compétences propres, notamment l'Agence de l'Oriental de par son expertise dans l'organisation d'événements culturels, le Conseil Régional de l'Oriental et le Centre d'Excellence Coaching Territorial de par leur capacité de mise en synergie d'acteurs.

Les sous-traitants locaux au Sénégal et au Burkina Faso, le processus d'appel d'offres devra suivre les règles du marché public, à savoir la publication d'un appel à candidature, la mise en place d'un jury de sélection dont fera parti les points focaux du comité technique du projet PEG et la sélection d'une offre parmi au moins trois prestataires, actée par un procès-verbal expliquant la décision. Ce prestataire aura à sa charge l'organisation de l'ensemble des activités listées précédemment, à l'exception de la collecte des photo-voices qui sera réalisée dans le cadre d'une autre activité du projet. Le prestataire sera chargé d'incorporer les résultats de ces photo-voices dans l'exposition.

VII – Cadrage de l'activité de concours

1. Cadrage thématique

Afin de promouvoir l'expression artistique dans la pluralité de ses formes, une grande liberté sera laissée aux participant.e.s tant du concours que du photo-voice quant au choix de composition, structure, format et angle d'approche de leur production. Cependant, il convient de déterminer un cadre de base tant thématique qu'au niveau du format.

Les productions reçues devront traiter du genre, c'est-à-dire des rapports sociaux entre les hommes et les femmes. De manière générale, toute production traitant du genre devrait pouvoir être acceptée. Cependant, les productions qui feraient la promotion de messages sexistes, racistes, homophobes, xénophobes ou la promotion de tout autre type de discrimination ne pourront être retenues.

La thématique des expositions est "Promouvoir l'égalité de genre dans nos communautés". Des sous-thématiques pourront éventuellement être suggérées aux participant.e.s, telles que :

- L'égalité femme/homme dans votre village/quartier/dans l'espace public ;
- L'égalité femme/homme à la maison / au sein du foyer, et l'idée de coresponsabilité ;

- L'autonomisation des femmes par l'emploi.

En outre, une décharge doit être mise en place par le prestataire selon laquelle l'artiste s'engage sur l'honneur que l'œuvre soumise est la sienne et qu'il ou elle en possède les droits. Une procédure de vérification doit être mise en place par le prestataire pour s'assurer qu'il n'y a pas d'usurpation ou de triche, auquel cas l'artiste soumissionnaire serait immédiatement disqualifié.

2. Cadrage sur le format

Concours photo : Les participant.e.s pourront soumettre une photographie ou une composition de photographie (maximum 4). Ces photographies peuvent être de format varié (portrait, paysage, close-up, scène de vie, ...) et réalisées avec des techniques variées (numérique, argentique, ...). Un cadre concernant le droit à l'image selon les lois en vigueur devra être fixé dans les règles du concours. Les photographies à caractère sexuel et représentant la nudité ne pourront être retenues.

Concours d'art digital : Les participant.e.s pourront soumettre une œuvre au format 2D (pour rappel, la soumission se fait de façon digitale). Leur travail peut utiliser différentes formes d'arts graphiques digitaux (tableau, photo painting, dessin, peinture, estampe, photo-montage, graphisme digital, ...). L'œuvre doit être conçue par l'artiste sans usage d'une intelligence artificielle. Leur œuvre peut être de la forme de leur choix (rectangle, rond, carré, ...) mais ne doit pas dépasser le format A3. Les créations à caractère sexuel et représentant la nudité ne pourront être retenues.

Les artistes devront également soumettre un court descriptif de leur intention créative lors de la soumission de leur œuvre en français ou arabe. L'objectif est de promouvoir l'implication de la population, et en particulier les jeunes et les femmes, pour porter le débat public sur l'égalité de genre. Ainsi, le concours appelle toutes et tous les jeunes des régions ciblées à participer et révéler leurs talents pour illustrer l'égalité et ce à quoi elle ressemble dans leur entourage, leur rue, leur quartier ou leur ville.

Le concours est ouvert à toutes et tous les jeunes de 18 à 35 ans résidant dans les régions ciblées, c'est-à-dire la région de l'Oriental au Maroc, le département de Kaolack au Sénégal et la région de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso. La stratégie de diffusion doit favoriser la pleine participation de ce public, et en particulier des femmes. Les étudiant.e.s en art seront notamment ciblé.e.s

VIII — Durée et calendrier prévisionnel de mission :

La durée prévisionnelle du projet est estimée, comme suit :

Mai 2024

- Lancement de l'appel d'offre (3 semaines) ;

Juin 2024

- Sélection de l'offre (1 semaine) ;
- Signature du contrat avec le ou les prestataires retenus ;
- Validation de la charte graphique du concours.
- Planification des activités ;

Juillet 2024

- Lancement du concours (6 semaines) ;
- Campagne de communication.

- Formation du ou des jurys de sélection ;

Août 2024

- Clôture du concours et sélection des lauréats ;
- Organisation des cérémonies de remise des prix et des vernissages des expositions ;
- Production des livrables finaux.

Septembre/Octobre 2024

- Clôture des expositions ;
- Validation finale des livrables.

IX — Indicateurs de résultats et livrables

1. Indicateurs de résultats

- Au moins 100 personnes ont participé au concours dans chaque pays.
- 50 000 personnes touchées sur les réseaux sociaux
- 1 000 visiteur.se.s à chaque exposition

2. Livrables attendus

- Rapport bilan de l'activité, avec un volet de capitalisation de la démarche permettant la reproduction de cette activité dans le futur et son appropriation par d'autres organisations, en collaboration et sous la validation du comité d'organisation ;
- Catalogue d'exposition comprenant les créations artistiques des lauréat·e·s et des participant·e·s aux photo-voices ;
- Exposition digitale sur le site du projet PEG ;
- 6 clés USB avec le dossier numérique contenant l'ensemble des œuvres ;
- Au moins 3 impressions de l'exposition (une par pays), dont le format sera adapté aux lieux d'exposition retenus ;
- 3 cérémonies de vernissage et de remise des trophés et des chèques aux lauréat.e.s ;
- 10 vidéos de présentation et de promotion du projet
- Pages Facebook et Instagram du concours alimentées en contenu
- Des livrables de communication sur le concours (banderole, kakémono, flyers, ...)
- Des communiqués de presse et une revue de presse des mentions de l'activité dans les médias et sur les réseaux sociaux.

X — Droits et exclusivité

Toutes les œuvres présentées lors de ce présent concours restent la propriété exclusive des partenaires du projet PEG signataires de la convention cadre du projet. Elles ne doivent être reproduites, sous aucune forme, ailleurs. Les droits d'utilisation des œuvres seront transférés en

totalité aux partenaires du projet PEG. Les noms et photos des lauréat-e-s et leurs œuvres apparaîtront sur le site internet de PEG : <https://www.projetpeg.org>

XI — Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre une offre technique et financière en français.

1. L'offre technique doit comprendre les éléments listés ci-après

- a) Une note de synthèse de la compréhension des termes de référence de l'appel d'offre, expliquant brièvement la méthodologie envisagée et les livrables proposés ;
- b) Le nombre de jours envisagés et de temps par personne de l'équipe mobilisée pour la réalisation de la mission ;
- c) Les CV à jour de l'équipe de mise en œuvre de la prestation.

2. L'offre financière

L'offre financière pour la prestation devra être soumise en dirham (MAD) en mentionnant également le montant TTC (Toutes taxes comprises). L'offre financière doit se baser sur le document en annexe de bordereau des prix.

A noter que l'offre financière doit inclure toutes les dépenses liées à la mission (achats, frais de déplacement, hébergement, restauration) et toutes autres charges liées à la réalisation de cette mission.

3. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation sera basée sur les éléments ci-dessous :

60% La méthodologie proposée pour la conduite des missions, avec une attention particulière sur les propositions relatives à la réalisation des activités dans les 3 pays d'intervention ;

20% Les profils et ressources mobilisés, l'expérience du/de la soumissionnaire ;

20% L'offre financière.

Les candidat-e-s intéressé-e-s par cet appel à consultation sont invité-e-s à envoyer leur dossier à l'adresse suivante : peg@echoscommunication.org.

Merci d'indiquer dans l'objet de l'email la Référence : **AO/PEG2024/EXPOSITION**

Le délai de soumission des offres est fixé au 31/05/2024, avant minuit, heure marocaine (Rabat, GMT). Toute question concernant cette consultation doit être adressée par courrier électronique : peg@echoscommunication.org.

XII — Termes de la prestation

1. Le prestataire est tenu d'élire domicile au Maroc. Il doit l'indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans un délai de 15 jours à partir de la date de la notification de l'approbation de son marché. En cas de changement de domicile, le prestataire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours suivant la date d'intervention de ce changement.
2. Avant tout commencement des prestations, le prestataire doit adresser au maître d'ouvrage les attestations délivrées par les établissements d'assurances justifiant la souscription des polices d'assurance pour couvrir les risques inhérents à la réalisation du marché, et ce conformément aux stipulations de l'article 20 du CCAG-EMO approuvé par le décret n°2332-01-2 du 22 rabii i 1423 du 4 juin 2002.
3. La réception définitive des livrables sera prononcée après la réalisation de l'ensemble des prestations au titre du marché, reconnus après vérification et contrôle, qualitativement et quantitativement, conformes aux spécifications du marché. Le règlement final du prestataire interviendra dans un délai maximum de 15 jours après réception définitive de la prestation et des livrables.
4. Les contestations ayant trait à l'application du marché et à toutes les obligations qui en découlent seront, à défaut d'accord amiable, soumises aux tribunaux compétents.

Annexe — Bordereau des prix

	Détail	Quantité	Commentaire
Evenementiel			
Cocktail cérémonie remise de prix et ouverture de l'exposition Maroc	Aménagement, projection, sonorisation, régie, éclairage, musique	1 x 100 pers	Préciser pour chaque événement le matériel technique, prix par invité du cocktail et nombre de technicien·ne·s mobilisé·e·s
Cocktail cérémonie remise de prix et ouverture de l'exposition Sénégal	Aménagement, projection, sonorisation, régie, éclairage, musique	1 x 100 pers	
Cocktail cérémonie remise de prix et ouverture de l'exposition Burkina Faso	Aménagement, projection, sonorisation, régie, éclairage, musique	1 x 100 pers	
Location ou mise à disposition d'espaces d'exposition dans les 3 régions	Centres culturels, espaces publics ou autre	3	Les lieux choisis doivent assurer une visibilité auprès de la population. Ils pourraient être mis à disposition.
Récompenses et indemnités concours			
Trophées	2 catégories photographie et arts numériques, Trophées pour les 1 ^{er} et pour les mentions honorables	18 trophées	6 trophées par pays : 1 ^{er} prix photo, 1 ^{er} prix arts numériques, 2 mentions honorables photo, 2 mentions honorables arts numériques
Récompenses en cash ou cadeau au prix équivalent	1 ^{er} prix (2 par pays) + 12 mentions honorables (4 par pays) + 1 prix "Coup de coeur"	18 prix	6 prix par pays : 1 ^{er} prix photo, 1 ^{er} prix arts, 2 prix mentions honorables photo, 2 prix mentions honorables arts numériques → Les récompenses sont indiquées ici de

			manière indicative, leur coût sera à la charge d'Echos Communication. Les trophées sont par contre à la charge du prestataire
Certificats de participation		300 certificats	100 par pays
Indemnité de participation des membres du jury	Le jury sera composé de 8 membres	8 personnes	
Livrables finaux			
Catalogue d'exposition comprenant les créations artistiques	52 pages, au format fini 22*30 cm, imprimé en quadrichromie sur couché 135gr et une couverture imprimée sur couché 300gr, reliure à dos coulé, pelliculage ou vernis selon contraintes techniques	1 PDF et 60 versions papiers	Le prestataire est responsable de l'impression, le façonnage, le conditionnement et la livraison à effectuer au siège de CGLU Afrique à Rabat
Kit d'exposition : Impressions des oeuvres des lauréat-e-s	30 oeuvres imprimées format A2 en couleur HD	3 (une impression par pays)	En fonction de maquettes d'exposition et selon les configurations des lieux retenus au Maroc, Sénégal et Burkina Faso.
Matériel d'accroche/de soutien des oeuvres	30 oeuvres * 3 pays	90	A inclure avec chaque kit.
Versions digitales des livrables	Sur clé USB	6	Une à remettre à chaque partenaire
Communication digitale			
Vidéo format réseaux sociaux	- 1 teaser du concours (Motion design)	1	
	- 3 présentations des modalités de participation pour chaque pays (Motion design)	3	
	- 3 teasers des cérémonies de vernissage pour chaque pays (Motion design)	3	
Vidéos Youtube	3 capitalisations vidéos des événements avec interviews des lauréats	3	
Instagram	3 posts par semaine durant la durée du concours et jusqu'à 4 semaines après les vernissages	30 posts	
TikTok	3 posts par semaine durant la durée du concours et jusqu'à	30 posts	

	4 semaines après les vernissages		
Facebook	3 posts par semaine durant la durée du concours et jusqu'à 4 semaines après les vernissages	30 posts	
Site projetpeg.org	1 page de présentation du concours, de formulaire d'inscription et de dépôt de candidature	1 page	Doit inclure référencement optimisé SEO et Google Display
	1 page de présentation des oeuvres après le concours (exposition digitale)	1 page	Doit inclure référencement optimisé SEO et Google Display
Google Ads	Promotions de posts	15	
Facebook Ads	Promotions de posts	15	
Instagram Ads	Promotions de posts	15	
Communication physique			Le prestataire doit obtenir les autorisations et payer les autorités compétentes en matière de diffusion de communication dans l'espace public.
Banderole	1 par pays	3	
Panneau	1 par pays	3	
Kakemono	2 par pays	6	
Flyer	200 par pays	600	
Habillage des salles de cérémonies	Fleurs, décoration	3	
Lien presse			
Communiqués de presse	10 pages	6	1 par pays au lancement du concours, et 1 par pays au lancement de l'exposition
Honoraires de travail			
Honoraires du prestataire	Par nombre de jours / personne travaillés pour chaque phase de l'activité		Le prestataire détaille dans son offre les compétences de l'équipe proposée et leur mobilisation dans les différentes étapes de l'activité.